

Municipalité de Cascapédia-St-Jules  
Co. de Bonaventure  
Province de Québec

Règlement #25-02

Règlement d'adoption des taux de taxes pour l'année financière 2026:

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter les taux de taxes pour l'année fiscal;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté à la session régulière du 1<sup>e</sup> décembre 2025;

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Sexton et résolu à l'unanimité des conseillers(ère)s présentes:

Que le règlement #25-02 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

**Article 1**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.43\$/100.00\$ pour l'année 2026 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le premier janvier 2026.

**Article 2**

Tarification pour les ordures comme ce qui suit:

Maison occupée 6 mois ou plus de l'année	200.00\$
Commerce locale	250.00
Maison occupée moins de 6 mois de l'année	150.00

**Article 3**

Le taux d'intérêt s'applique à toutes taxes, compensations, permis ou créances dues à la municipalité est désormais fixé à 12% par année, est chargé par méthode variable, à compter du 1er janvier 2026.

**Article 4**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le présent règlement a été adopté le 1<sup>e</sup> décembre 2025.

\*version originale signée\*

\*version originale signée\*

Ashley Milligan, maire

Susan Legouffe, Directrice Générale